

Numéro de dossier : 1160963074

Unité administrative responsable

Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction

Objet

Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), le Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson



Étude_circulation_maj_2015-09-15.pdf



Étude_impact_commerces_2015-10-07.pdf



image CA.jpg



Annexe A_plans estampillés 2016-11-08 p.1-41.pdf



Annexe A_plans estampillés 2016-11-08 p.42-68.pdf



Avis_CJV_2016-11-18.pdf

Responsable du dossier

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL

Conseiller en aménagement

Tél. : 514 868-3884

Numéro de dossier : 1160963074